

RECRUTEMENT DE FORMATEURS EDUCATION PRIORITAIRE

FICHE DE MISSION

CADRE REGLEMENTAIRE : NOTE MINISTERIELLE DU 10/02/2014 – CIRCULAIRE n°2014-077 du 4/6/2014

Intitulé de la mission : Formateur Education Prioritaire, premier ou second degré.

Définition de la mission : Accompagnement des équipes des REP+ et REP, impulsion et suivi de stages et d'actions dans un cadre académique, départemental ou local. Mise en oeuvre des grands axes du Référentiel de l'Education Prioritaire.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la refondation de l'Education Prioritaire. Il doit permettre d'accompagner les équipes REP+ et REP dès la rentrée 2015-2016. Les formateurs experts recrutés viendront étoffer et élargir le groupe des 8 formateurs REP+ recrutés à la rentrée 2014.

PERSONNELS POUVANT POSTULER	Professeurs du premier degré et professeurs du second degré exerçant ou ayant exercé en EP
NIVEAU	Enseignement primaire – formation Enseignement secondaire – formation Réseau REP+ et REP – formation interdegrés
MISSIONS DU FORMATEUR REP+	Accompagner les équipes en REP+ et REP, notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective et pour améliorer les résultats des élèves. Intervenir dans le premier et/ou le second degré
TEMPS DE SERVICE ET REMARQUES LIEES AUX MODALITES D'AFFECTATION	Les formateurs Education Prioritaire bénéficient d'une décharge d'1/3 de leur temps de service consacrée : - aux rencontres de formation et d'organisation du groupe des formateurs avec les pilotes académiques, - à la préparation et la mise en oeuvre de campagnes d'information et de formation des équipes des REP et REP+. Le reste du temps de service sera consacré aux tâches d'enseignement sur le poste dont ils sont déjà titulaires. La mission fera l'objet d'une première évaluation en fin d'année scolaire. Les enseignants qui postulent pour ce service verront leurs dossiers de candidatures examinés par une commission académique, en lien avec les corps d'inspection. Ils prennent l'engagement de participer aux journées de

	<p>formation qui se dérouleront à l'ESEN et à l'IFE durant l'année 2015 (à partir de juin).</p> <p>Pour l'année 2015-2016, 8 postes sont à pourvoir (4 pour le premier degré et 4 postes pour le second degré), à savoir 6 postes pour le département des Bouches-du-Rhône et 2 postes pour le département de Vaucluse.</p>
Modalités de recrutement	<p>Les candidats retourneront la fiche de candidature ci-après au service vie scolaire (ce.svs@ac-aix-marseille.fr) avant le vendredi 13 mars 2015, délai de rigueur.</p> <p>Ils pourront accompagner cette fiche de tous les documents qui leur semblent nécessaires pour étayer leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, travaux réalisés, ...).</p>

